Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 29 (1971)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Essai sur l'instabilité monétaire 1

Depuis le premier trimestre de l'année, époque où l'ouvrage de M. Leven a paru, l'instabilité monétaire, sur tous les plans, n'a fait qu'empirer, et les événements se sont précipités au rythme que l'on sait. Cela ne diminue en rien l'intérêt exceptionnel de cette étude. En effet, l'auteur fait preuve de beaucoup d'originalité dans ses analyses, et aussi de beaucoup de courage. Il affirme avec conviction, parfois même avec une certaine brutalité. Jamais il ne laisse l'esprit de ses lecteurs dans le doute. Ses prises de position sont toujours très tranchées. Il est vrai que la méthode présente aussi ses inconvénients; on éprouvera parfois quelques difficultés à suivre l'auteur dans des jugements très catégoriques.

Il en est ainsi lorsque M. Leven nie purement et simplement la possibilité de la surchauffe, à l'exception de certains secteurs isolés (p. 110). Pourtant, la surchauffe n'est pas un mythe. Elle est bel et bien une réalité, dont l'économiste se doit de tenir compte. Alors qu'en Suisse on dénombrait, au 31 mai 1971, 46 chômeurs complets, contre 4061 places vacantes officiellement recensées, on ne saurait nier l'existence de la surchauffe. Il est vrai que M. Leven considère le cas de la France plutôt que celui de la Suisse, mais peu importe, car ses thèses aspirent à une portée générale.

Moins explicable encore est l'acharnement de notre auteur contre la théorie quantitative de la monnaie, « une des plus néfastes théories jamais imaginées par le génie humain et qui a la vie dure » (p. 4). Ce nouveau disciple de Bertrand Nogaro veut donc ouvrir une fois de plus le dossier de la très vénérable théorie quantitative. Nous ne parvenons pas à nous défaire de la conviction que les accusations portées ne sont pas de nature à justifier la sévérité du jugement, à moins de vouloir faire dire à la théorie quantitative bien davantage qu'elle n'en est capable. D'ailleurs, en de nombreux passages (notamment aux pages 67, 166, 213, 264, 266), l'auteur articule son raisonnement en parfaite conformité à la théorie quantitative et en particulier à sa formulation keynésienne.

Selon M. Leven, il est ridicule de vouloir exercer une influence décisive sur la demande globale en agissant sur le volume de la monnaie, car la décision d'investir n'est nullement fonction de la quantité de monnaie. Elle dépend de la possibilité d'obtenir des crédits. S'il y a une logique certaine à contrôler l'endettement, donc le crédit, « il n'y en a aucune dans le contrôle direct de la quantité de monnaie » (p. 137). Soit, et sur ce plan comme sur d'autres, nous n'éprouverons aucune difficulté à suivre l'auteur. Mais, dans une mesure qui dépend de la législation bancaire des Etats, les crédits ne sont-ils pas fonction de la quantité de monnaie? Et, d'autre part, ces crédits qui constituent ce qu'on nomme, depuis Maurice Ansiaux, la monnaie scripturale, ne sont-ils pas intégrés dans la formule quantitative de Fischer? Ceci ne nous empêche pas, d'ailleurs, de souscrire sans réserve à la thèse principale de M. Leven, à savoir que la lutte contre l'inflation postule, d'une manière ou d'une autre, le contrôle des investissements ou même, d'une façon plus générale, celui de l'endet-

¹ STÉPHANE LEVEN: Essai sur l'instabilité monétaire, Dunod, Paris 1971, 328 p.

tement. Il s'agit donc, en période d'inflation, de limiter les crédits. C'est bien sur cette voie que la Suisse s'est engagée (timidement) dès 1964. Une telle politique mériterait d'être encore développée et affinée. Elle vaut beaucoup mieux que cette mesure de fortune ou cet expédient sous l'aspect desquels on nous l'a parfois présentée en Suisse. M. Leven est parvenu à nous en convaincre; il n'était pas indispensable, pour cela, de refuser toute vertu à la théorie quantitative, dont on se passerait depuis longtemps s'il était vraiment possible d'en faire abstraction.

En revanche, nous éprouverons plus de peine à suivre l'auteur lorsqu'il met sérieusement en doute le fait qu'à notre époque le progrès économique suppose l'augmentation de l'équipement. Dans une étude publiée l'an dernier, « Développement économique », M^{me} Jacqueline Fau démontre le contraire, et conclut: « L'abondance des biens de consommation à disposition des hommes suppose une abondance plus importante encore des biens de production qui servent à les produire ». Peut-être sommes-nous là en présence d'un problème mal posé, qui mériterait de faire un jour l'objet d'une étude approfondie. Si l'on considère la production en biens réels, comme paraît le faire M. Leven, on n'aboutira pas nécessairement à la même conclusion que si l'on retient la valeur de la production comparée à celle des équipements. Pour l'instant, il semble que la question n'ait pas encore été tranchée.

En fin d'étude, l'auteur propose, dans le cadre d'un essai de solution au désordre monétaire international, de supprimer à l'actif du bilan des instituts d'émission ainsi que de chaque banque tout l'or et toutes les devises étrangères que ces instituts possédaient jusqu'ici. En effet, l'orthodoxie comptable s'oppose, en bonne logique, à ce qu'une banque centrale « ait en contrepartie d'un passif parfaitement déterminé, un actif de valeur douteuse » (p. 316). L'or et les devises étrangères représentent une valeur qui, traduite en monnaie nationale, est sujette à fluctuations, on ne le sait que trop. Ces actifs devraient être cédés à une Caisse Nationale des Devises (CDN) à créer. En leur lieu et place, l'Institut d'émission aurait à l'actif de son bilan une créance sur l'Etat libellée naturellement en monnaie nationale. Les règlements extérieurs seraient affaire de la CDN, en étroite collaboration avec le FMI. La banque centrale serait déchargée de ce souci. On ne voit pas, outre le fait de la nationalisation d'une activité jusque là privée, et celui d'une ingérence probablement plus poussée du FMI dans la politique monétaire des Etats, ce qu'une telle proposition aurait vraiment de révolutionnaire. Il faudrait, pour en juger, développer davantage le sujet.

Nous sommes loin, par ces quelques considérations, d'avoir signalé tout l'intérêt d'une étude extrêmement dense et particulièrement riche en exposés d'une grande clarté.

FRANÇOIS SCHALLER

La Démocratie économique à la lumière des faits 1

A l'heure actuelle, à l'Est comme à l'Ouest, constate le professeur Oulès, les pouvoirs politiques sont dominés par les pouvoirs de fait, détenus soit par des équipes de politiciens rivales, soit par les groupements professionnels d'employeurs et de travailleurs défendant leurs intérêts immédiats et apparents avec des œillères. Une entente plus ou moins

¹ Firmin OULÈS, La démocratie économique à la lumière des faits, trois volumes 924 pages, en souscription chez l'auteur, ch. d'Orzens, 1095 Lutry.

secrète s'établit entre les détenteurs de ces pouvoirs de fait pour berner le peuple et l'exploiter à leur profit. Comment empêcher cette mystification et neutraliser les forces qui corrompent la démocratie, principalement dans le domaine économique?

D'autre part, l'Etat démocratique a été constitué pour exercer des fonctions essentiellement politiques, alors que depuis les années 30 surtout ses prérogatives sont devenues de plus en plus économiques et sociales. Comment adapter l'appareil public de l'économie, resté à peu près le même qu'il y a un siècle, aux nouvelles fonctions de l'Etat?

Tels sont les deux problèmes majeurs exposés dans ce grand ouvrage, qui étudie aussi d'autres questions importantes.

I. La critique d'un système jugé structurellement corrompu et inamendable

Sous le titre volontairement provocant: La farce « démocratique » dont le peuple est le dindon, le professeur Oulès analyse dans le tome premier les divers procédés utilisés pour mystifier le peuple et il critique les vices structurels des institutions contemporaines. Celles-ci n'aboutissent qu'à une démocratie purement formelle, incapable de répondre aux besoins du monde moderne. S'appuyant sur de nombreux exemples pris sur le vif, l'auteur s'attache à démontrer que les partis politiques et les groupes de pression (formés par les organisations aussi bien syndicales que patronales) sont responsables des mauvaises solutions apportées à la plupart des problèmes économiques, quand ce n'est pas à l'absence de solutions.

Il conclut que, structurellement, les institutions actuelles corrompent en général les hommes politiques et même les hauts fonctionnaires désireux d'obtenir un avancement rapide.

II. Les institutions nouvelles destinées à supprimer la corruption et à obtenir l'adaptation

L'auteur ne se borne pas à critiquer les régimes existants. Il cherche aussi à faire œuvre constructive en proposant des solutions de remplacement qu'il estime supérieures en efficacité et en équité. C'est pourquoi il consacre le tome II: La démocratie authentique dans le domaine économique à l'exposé des réformes qu'il s'agit d'introduire dans l'appareil public de l'économie, pour permettre à la politique économique de s'adapter mieux aux besoins de la société de consommation qu'il convient d'édifier dans l'intérêt de la population tout entière. Ces réformes sont essentiellement la technostructure et les jurys économiques.

J. K. Galbraith a donné le nom de *technostructure* à l'organisation de l'ensemble des personnes qui participent aux prises de décision de groupe dans les grandes entreprises les mieux gérées du système industriel. C'est un type d'organisation analogue que le professeur Oulès propose d'introduire dans l'appareil public de l'économie.

Mais la technocratie a généralement mauvaise presse dans l'opinion publique, qui n'aime pas à être soumise aux ukases de ceux qu'elle considère comme des théoriciens sans cœur, trop étrangers aux réalités sociales. Comment surmonter l'obstacle de la dictature des bureaux? Quel serait le support démocratique de la technostructure adaptée à l'appareil public de l'économie? La question est d'importance. L'auteur pense pouvoir résoudre la difficulté en faisant appel à une institution qui a aussi fait ses preuves: le jury.

Ce jury, au sens large, serait formé de l'ensemble des citoyens et citoyennes qui peuvent être jurés, c'est-à-dire de tous ceux et celles qui s'intéressent particulièrement aux questions économiques et sociales et qui ont fait l'effort nécessaire pour acquérir les connaissances indispensables à un jugement fondé, en suivant des conférences d'information. Pour la constitution des jurys particuliers, les jurés seraient tirés au sort parmi les citoyens et les citoyennes composant le jury au sens large et ils seraient en outre nommés pour une durée limitée. Dans ces conditions, les jurés échapperaient aux pressions que les groupes d'intérêts économiques exercent dans le système actuel sur les professionnels de la politique. Ils seraient donc indépendants et aussi impartiaux qu'on peut raisonnablement le souhaiter.

Spécialisés par catégories d'affaires, les jurys économiques seraient chargés de 4 fonctions principales: 1. nommer les dirigeants de la technostructure, 2. voter les lois peu nombreuses concernant l'économie et l'éducation, 3. contrôler la gestion des dirigeants et 4. arbitrer les conflits entre les autorités politiques traditionnelles et les nouvelles institutions économiques et éducatives, ainsi que les conflits entre producteurs et distributeurs d'une part et les consommateurs d'autre part.

Ainsi, le système des jurys se situerait à mi-chemin entre le système purement représentatif relevant des élections populaires inorganiques et la démocratie semi-directe qui est assise à la fois sur le vote par le Parlement des lois soumises au referendum et sur l'initiative populaire en matière constitutionnelle et législative. L'auteur s'efforce d'établir la supériorité, surtout dans les matières économiques et connexes, du système des jurys sur ces deux autres systèmes qui reposent, à des degrés divers, sur les partis politiques et les groupes de pression.

III. Les nouvelles forces sociales réelles susceptibles d'obtenir la régénération et l'adaptation des institutions économiques et connexes

Pour réaliser la démocratie économique authentique, le professeur Oulès compte d'abord et principalement sur la partie de la jeunesse, enthousiaste et généreuse, portée naturellement à dépenser l'excès de ses forces en vue de rendre le monde meilleur. Il considère que le système des jurys économiques et éducatifs, proposé aux jeunes, est apte à satisfaire l'intérêt général, en permettant d'améliorer non seulement la structure et le fonctionnement de l'Université, mais encore et surtout l'organisation et les mécanismes de la démocratie économique.

Pour régénérer cette démocratie et l'adapter aux impératifs du monde moderne, le professeur Oulès compte aussi sur les consommateurs et plus encore sur les consommatrices. Celles-ci, de par leurs fonctions ménagères, sont souvent plus conscientes, et donc plus aptes, que beaucoup d'hommes à comprendre le rôle fondamental de la consommation dans la vie économique. C'est pourquoi l'auteur consacre 40 pages à la défense des consommateurs dans son tome III intitulé: La contestation des étudiants. La défense des consommateurs. Conclusion générale.

Ce dernier tome contient plus de 150 pages sur la contestation des étudiants, dont il analyse les formes, les fonctions, les causes et les conséquences, ainsi que les remèdes à y apporter. L'auteur pense que les jurys, constitués d'une manière différente des jurys éco-

nomiques, fourniraient des organes appropriés pour trouver des solutions adéquates aux problèmes de l'enseignement secondaire et supérieur et de la formation professionnelle.

La Démocratie économique à la lumière des faits est une œuvre essentiellement concrète qui repose avant tout sur l'observation des faits et, dès lors, se lit très aisément.

Dans la belle préface que lui a consacrée le professeur Jean-A. Dupont, on peut lire: « Avant l'ouvrage du professeur Oulès sur la Démocratie économique à la lumière des faits, on n'avait jamais réuni dans un ensemble cohérent, en se fondant sur l'analyse structurelle des institutions et sur l'étude des faits relatifs à la politique économique, autant de preuves de l'inadaptation, pour ne pas dire de l'inadaptabilité, des institutions démocratiques traditionnelles pour permettre à l'Etat moderne de remplir efficacement les fonctions économiques qu'il entend assumer... »

MARCEL BOSON